



Le CCAS, c'est quoi ?

Le CCAS est un établissement public administratif qui intervient au niveau du territoire communal. Il possède donc un budget propre, dissocié de celui de la commune.

C'est un service de proximité, d'écoute, de conseil, d'information et d'accompagnement qui intervient en collaboration étroite avec de nombreux partenaires (Conseil départemental, CGSS, CIREST, CAF, Mission locale, Caisses de retraite, Pôle emploi, MDPH, SIAO, Préfecture, Associations à caractère social,...).

A quels publics s'adresse-t-il ?

Il s'adresse à la population bénédictine qui rencontre des difficultés sociales, avec des revenus modestes :

- aide aux personnes seules
- aide et accompagnement des personnes âgées ou atteintes d'un handicap
- aide aux familles : sous condition d'éligibilité



Infos pratiques

CCAS

1 Avenue François Mitterrand
97470 Saint-Benoît

Horaires de réception

Du lundi au jeudi de 08h00 à 16h00 Le Vendredi
de 08h00 à 12h00 ou sur rendez-vous

Téléphone

0262 50 88 24

Mail du CCAS

ccas@ville-saintbenoit.re
Service d'aide à domicile
saad@ville-saintbenoit.re

Astreinte téléphonique du CCAS

(en dehors des horaires d'ouverture)
pour les urgences sociales : **0693 91 11 17**

Astreinte téléphonique du SAAD

(en dehors des horaires d'ouverture) pour les urgences
liées au service d'aide à domicile uniquement :
0693 22 62 79



CCAS de Saint-Benoît



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

de Saint-Benoît





Mot du Maire

A Saint-Benoît, nous le sommes !

« Dans un contexte d'accroissement de la pauvreté, des inégalités et des discriminations, c'est tout naturellement que je m'engage pour renforcer la solidarité dans notre ville. Soyez assurés de ma détermination à ce que l'action municipale soit tournée vers la justice sociale afin d'assurer à chacun une vie digne et décente. »

Patrice Selly

Les demandes d'aides sociales

Les aides légales

Le CCAS accompagne les personnes pour constituer les dossiers de :

- Demande pour les personnes en situation d'handicap (AAH, PCH, ACTP, Carte d'invalidité, ...)
- Demande d'aide-ménagère et d'allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : pour les personnes âgées
- Demande de retraite et d'ASPA (Allocation Solidarité Personnes Agées)
- Couverture santé solidaire (CSS) : pour toute personne ne pouvant pas bénéficier de la couverture de base.
- D'aide sociale hébergement (ASH)
- D'obligations alimentaires
- Domiciliation : en l'absence de domicile stable

Les aides d'urgence

- **Secours d'urgence** : accordé aux personnes momentanément privées de ressources pour faire face aux besoins quotidiens (alimentation, factures, déplacements...)
- **Aide hors urgence** : permet à des personnes ou des familles en précarité de faire face à des difficultés majeures ponctuelles

Les aides facultatives

Diverses aides peuvent être attribuées suivants les difficultés rencontrées par le bénéficiaire dans les domaines suivants :

- **Accès et maintien dans le logement** : équipement en mobilier de première nécessité, caution, ouverture compteur d'eau et d'électricité, impayés de loyer, frais d'assurances...
- **Insertion professionnelle** : aide à la mobilité sous conditions, frais d'installation, frais d'inscription en formation...
- **Accès aux soins** : frais médicaux
- **Aide pour l'amélioration du cadre de vie** : amélioration très légère ou légère de l'habitat, raccordement eaux usées, achat de chauffe-eaux, dératisation, désinfection, vidange et curage des fosses
- **Aide aux personnes en situation de précarité sociale et en difficulté financière** : endettement, rupture des prestations sociales, insuffisance alimentaire, précarité énergétique (eau, électricité), rupture familiale, sinistres et calamités
- **Aide dans les demandes liées au surendettement, micro-crédit**
- **Accès au droit et accompagnement social**
- **Aide pour rester en sécurité** : élagage, téléassistance à domicile, mise en conformité des circuits électriques
- **Aide pour l'amélioration du cadre de vie** : petites réparations de toiture, travaux d'assainissement, fouille de fosses septiques, achat de matériaux, raccordement des réseaux...
- **Aide funéraire et fossoyage** (à la suite d'un décès)
- **Secours exceptionnel** : rapatriement, transfert sanitaire
- **Aide mutuelle décès**

Les services à la personne

L'aide à domicile

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (S.A.A.D.) du CCAS s'adresse aux personnes confrontées à une perte d'autonomie liée à l'âge ou à une situation de handicap, qui ont besoin d'une aide pour vivre en sécurité et dans de bonnes conditions à leur domicile. **Le service accompagne la réalisation des actes essentiels de la vie et des activités domestiques courantes.**

Le portage de repas

C'est un service de livraison de repas à domicile. Des repas complets, variés et adaptés aux régimes des bénéficiaires sont proposés aux personnes âgées dépendantes, aux personnes en situation de handicap ou en convalescence, qui ont des difficultés à se déplacer.



L'aide au transport

Le CCAS dispose d'un minibus destiné à faciliter les déplacements (sur réservation) des seniors à revenus modestes et favoriser leurs sorties quotidiennes sur la Ville (démarches administratives et médicales, commerces, animations, salles socio-culturelles...).

L'aide alimentaire

Le CCAS peut vous attribuer une aide afin de faire face à un besoin alimentaire. L'aide peut être accordée sous forme de chèque d'accompagnement personnalisé ou de colis alimentaire.

La téléassistance

Dans le cadre du Pacte de Solidarité Territoriale, le CCAS a mis en place un dispositif d'aide financière pour la téléassistance, à destination des personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap qui vivent seules chez elles. Cet équipement permet à la personne en difficulté d'obtenir rapidement de l'aide 24h/24 et 7j/7. **L'aide d'un montant de 30€/mois permet de couvrir les frais d'installation et de services pour une durée d'un an.**

Les activités proposées aux seniors et personnes en situation de handicap

- Ateliers d'activités physiques et sportives adaptées (marche, natation, fitness adapté)
- Repas de fin d'année pour les seniors
- Atelier numérique (accès aux droits et lutte contre l'illettrisme)
- Semaine bleue (caravane bien être et d'animation)
- Actions de prévention, d'échange et de formation pour les aidants (café des aidants et Karavan Sak i aid avec le GIP-SAP)
- Actions intergénérationnelles avec les établissements scolaires
- Ateliers mobilité, nutrition et mémoire

